



Envoyé en préfecture le 15/07/2025  
Reçu en préfecture le 15/07/2025  
Publié le  
ID : 076-217605765-20250627-546-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation**

Le 16 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, en application des articles L. 212-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Eustache la Forêt.

**Date de publication**

**Etaient présents** les conseillers municipaux suivants : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BLONDEL Sylvie, BADMINGTON Stéphane, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

**Absents excusés** : HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Laurent JEANNE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT). Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE

Exprimés : 12

**OBJET : 2025 - 4.1 - 28 - PERSONNEL COMMUNAL -REORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant la réorganisation des emplois du temps

Considérant les demandes de diminution du temps de travail et en accord avec les agents

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe les modifications du temps de travail des postes comme suit :

Grade	Fonction	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail au 1/09/2025
Adjoint Technique	Agent d'entretien, Directrice d'ALSH, ATSEM	29.82/35ème	29.27/35ème
Adjoint technique et administratif	Adjoint administratif, agent de surveillance, Animatrice BAFA	28.97/35ème	27.44/35ème
ATSEM	ATSEM agent d'entretien accompagnatrice dans le car	26.43/35ème	28/35ème
Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	25.77/35ème	22.52/35ème
Contractuel	Surveillance cantine		4 h par semaine scolaire (12 h à 13 h)

Voté à l'unanimité

Le Maire  
H. LECARPENTIER

En mairie, le 7/7/2025  
Le Secrétaire de séance,  
Laurent JEANNE

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le



ID : 076-217605765-20250627-546-DE